

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ENDURANCE 20 HEURES TT MOTOS

TELETHON 2012

RANDO TRAIL COMPIEGNOIS
Président Romuald SEELS
325 rue du Général Koenig
60280 Venette

Tél Fax : 03 44 83 35 45
Email : romualdseels@orange.fr
Tél : 03 44 90 06 17
Port : 06 86 10 75 28

L'endurance se déroulera du vendredi 07 décembre à partir de 20 H au samedi 08 décembre à 15 H sur le Plateau des Hauts de Margny (ex 6^{ème} RHC) **commune de Margny les Compiègne** (Parc Pilote sur Macadam)

Attention il est interdit de rouler sur le site avant l'épreuve sous peine d'une amende de 135 Euros et de saisie du véhicule.

1 – Les motos autorisées à rouler :

La course est ouverte à toutes les motos tout terrains à partir de 125 cm3

2- Le contrôle technique :

Le contrôle technique portera essentiellement sur les points de sécurité tel que : Eclairage, freinage, sécurité au niveau chaîne et poignée de frein, **2^{ème} feu arrière autoalimenté type VTT obligatoire**, contrôle sonomètre avec un maximum de 115 décibel.

Lors du contrôle technique un point de peinture sera apposé sur le cadre de la moto et un bracelet inviolable sera remis au pilote.

Le contrôle technique débutera le vendredi 07 décembre 2012 de 10 H à 12 H et de 14 H à 17 H.

3- La composition des équipes : est libre, mais doit se composer d'un maximum de 6 pilotes et de 6 motos avec un minimum de 3 pilotes .L'âge minimum des participants est de 16 ans.

4 – Inscription :

Un maximum de 60 équipes sera admis dans la course. Le montant de l'inscription est fixé à 360 € par équipe.

Un courrier de confirmation vous sera envoyé, veuillez joindre une enveloppe timbrée au tarif normal en vigueur libellée à votre adresse (une par équipe)

Nous vous demandons d'envoyer votre inscription avant le 15 novembre 2012 pour l'édition du programme.

Paielement uniquement accepté par chèque ou espèces.

Un chèque de caution de 150 € est à prévoir lors du contrôle technique. Ce chèque vous sera rendu en fin de course après nettoyage et rangement de votre emplacement. Prévoir aussi une caution de 10 € pour le dossard.

Une caution pour le transpondeur de 200 Euros est à prévoir.

5 – La réglementation sur le circuit et les stands :

Cette course ne comptant pas pour un championnat, nous demandons à chaque participant de se conduire en pilote responsable en ne roulant pas au dessus de ses possibilités.

L'entrée dans les stands devra se faire selon un circuit interne qui devra être emprunté par tous, la vitesse dans les stands est limitée à **10 km/h**, tout ravitaillement en dehors des stands sera sanctionné.

Des contrôles des pilotes ainsi que des motos seront effectués pendant la course afin d'éviter toute tricherie.

En cas de panne d'éclairage (feu avant ou arrière), il vous sera demandé de vous arrêter.

Les motos ne possédant pas d'éclairage ne pourront rentrer en course qu'à partir de 8H30 le samedi.

Les nettoyeurs hautes pressions sont strictement interdits afin de préserver la plate-forme.

Extincteur obligatoire d'une capacité mini de 6 kg pour les appareils à poudre de type A.B.C. ou d'un extincteur de 2 kg pour les appareils de type CO2. **Pas d'extincteur à eau.**

Le non respect de ces règles entraînera des tours de pénalité, voir l'exclusion de la course. La tricherie : moto supplémentaire, pilote hors parcours, changement de bracelet, etc., entraînera une pénalité supérieure à 10 tours pour l'équipe concernée.

Tout pilote ayant un comportement non respectueux envers les commissaires engagera l'exclusion de son équipe.

Sportivement

Romuald SEELS